

En vous basant sur le livre d'Emmanuelle Walter, considérez-vous que les violences à l'égard des femmes, filles et personnes 2ELGBTQQIA autochtones devraient être identifiées comme génocide ? Expliquez pourquoi ?

Le colonialisme, comme acte, comme histoire et comme idéologie a toujours été génocidaire. La *mission civilisatrice* qui a défini les politiques coloniales gère à l'imposition de la « civilisation » - c'est-à-dire les structures politiques, sociétales et économiques de l'Europe – sur la population colonisée au détriment des peuples autochtones et dans l'écrasement de leurs sociétés. Selon l'ONU, où le crime du génocide a été établi dans la foulée de la Deuxième Guerre mondiale, la définition complète du génocide est la suivante :

« Le génocide s'entend de l'un quelconque des actes ci-après, commis dans l'intention de détruire, ou tout ou en partie, un groupe national, ethnique, racial ou religieux, comme tel :

- (a) Meurtre de membres du groupe ;
- (b) Atteinte grave à l'intégrité physique ou mentale de membres du groupe ;
- (c) Soumission intentionnelle du groupe à des conditions d'existence devant entraîner sa destruction physique totale ou partielle ;
- (d) Mesures visant à entraver les naissances au sein du groupe ;
- (e) Transfert forcé d'enfants du groupe à un autre groupe. » (Nations Unies, 1948)

Il est important d'inclure la définition complète parce qu'elle nous permet de voir exactement comment les violences s'inscrivent dans la loi internationale. Si on va tenir le Canada devant une cour hypothétique pour ses crimes, il faut comprendre les crimes dont nous l'accusons. Dans *Sœurs Volées*, Emmanuelle Walter fait sa propre investigation du « féminicide » au Canada, suivant principalement les histoires de deux filles disparues : Maisy Odjick et Shannon Alexander (Walter, 2014). À travers ces histoires, Walter apporte la lumière aux réalités du féminicide canadien, et dans ce travail je vais utiliser les évidences qu'elle a fournies pour démontrer que les violences à l'égard des femmes, filles et personnes 2ELGBTQQIA autochtones constituent un génocide.

*Sœurs Volées* suit le processus de recherche d'Emmanuelle Walter, en détaillant la vie de Maisy Odjick et Shannon Alexander avant leurs disparitions et les recherches des proches à travers le temps. En suivant ces deux histoires connexes, Walter transmet la réalité souvent

écrasante des femmes et filles autochtones disparues et assassinées. Les statistiques des femmes, filles et personnes 2ELGBTQQIA autochtones disparues et assassinées sont horribles : 1181 entre 1980 et 2012 et même plus aujourd'hui parce que ces figures sont 10 ans périmés (Walter, 2014, p. 14). Mais l'important de l'œuvre de Walter est comment elle transforme ces statistiques choquantes mais abstraits en réalité humaine avec lequel on peut compatir. C'est avec les entrevues et citations de Walter qu'on réalise l'échelle du féminicide. Dans une société médiatique où nous sommes désensibilisés aux statistiques énormes de tragédie il devient facile de perdre la connexion. Cependant, le travail de Walter affirme la réalité de chacune de ces femmes et filles dans les luttes pour les trouver, le deuil des familles et proches, et la colère envers l'apathie des systèmes de justice. Elle évalue les échecs complets des systèmes de loi et de média à attirer l'attention requise sur Maisy et Shannon, en les rendant complices dans leurs disparitions. Dans les mois suivant la disparition de Shannon Alexander, elle détaillait l'apathie complète de la Sûreté du Québec (SQ). En n'ayant fait presque aucune recherche (Walter, 2014, p. 100), les services policiers ont fait tout ce qu'ils peuvent pour éviter la responsabilité des cas des disparitions. La police de Kitigan Zibi (KZPS) est sous-financée et incapable d'effectuer les recherches nécessaires, et la SQ a même plus évité ses responsabilités en transférant le dossier de Shannon au KZPS quand sa disparition était dans leur juridiction. Dans une lettre ouverte passionnée, Laurie Odjick déclare que « Je ne veux pas que ma fille devienne un problème juridictionnel » (Walter, 2014, p. 90). Le sentiment d'impuissance et de deuil est transmis face à un système indifférent qui tue des gens par conséquent.

Cette situation est comparable au mort de Jordan River Anderson, un jeune garçon cri décédé parce qu'il n'a pas reçu les soins médicaux à cause d'une dispute financière entre le fédéral et le provincial. Après son mort et la pression par sa famille et les activistes, le gouvernement a mis en place le Principe de Jordan qui garantit l'accès aux soins essentiels pour les personnes autochtones (Brant et Filice, 2020). Walter démontre comment les structures étatiques laissent les personnes autochtones hors leur protection pour créer une espace où la violence à l'égard des personnes autochtones - particulièrement les femmes, filles et personnes 2ELGBTQQIA - peut acquérir le statut d'épidémie à travers le pays. À la date de la publication du livre, Maisy Odjick et Shannon Alexander avaient disparu depuis six ans. Aujourd'hui, cela fait presque 14 ans sans trace. Le travail de Walter souligne les réalités des femmes, filles, et personnes 2ELGBTQQIA autochtones disparues et les effets sur leurs communautés. Les échecs des systèmes qui sont censés d'aider dans ces situations sèment la

méfiance dans les autorités et médias parce qu'ils démontrent régulièrement qu'ils n'ont aucun intérêt en fournissant de véritable soutien aux communautés en moments de crise. Cette apathie donne en effet le feu vert à ceux qui propagent la violence à l'égard de ces personnes avec les conséquences qu'on voit dans l'œuvre de Walter. Elle inclut les messages texte envoyés au portable de Maisy par sa famille sur la date de son 17<sup>e</sup> anniversaire, le 6 novembre : « Bon 17<sup>e</sup> anniversaire ma fille, nous t'aimons et tu nous manques... Ta sœur voulait qu'il y ait un gâteau et des bougies. Alors ce soir on fête ton anniversaire. Tu leur manques et ils te réclament tous les jours » (Walter, 2014, p. 191). La douleur, l'inquiétude, le fait de ne pas savoir; il est presque impossible d'imaginer, même moins de mettre en mots. La transmission de Walter de cette réalité démontre l'échelle du féminicide et ses effets sur la communauté entière. La pandémie de la violence à l'égard des femmes, filles et personnes 2ELGBTQQIA comme détaillé par Emanuelle Walter dans son travail *est un génocide* d'échelle énorme contre les peuples autochtones du Canada.

Dans l'idéologie coloniale, le corps de la femme autochtone est perçu comme une menace existentielle au projet colonial. À l'intersection de son genre et de sa race, la femme autochtone devient donc une cible pour la violence par l'État et la société dominante. Ainsi, la femme autochtone est soumise à tous les crimes définis par la *Convention pour la Prévention et la Répression du Crime de Génocide* (CPRCG). Elle est assassinée (Walter, 2014, p. 14); elle est soumise à « l'atteinte grave à l'intégrité physique [et] mentale » (Nations Unies, 1948; Cooper, Dreidger, et Lavoie, 2018); elle est soumise aux « conditions d'existence devant entraîner sa destruction physique totale ou partielle » (Nations Unies, 1948; Walter, 2014, pp. 49-50; Major, 2021); elle est stérilisée forcément (Baig, 2021); et ses enfants sont volées par l'État (Service aux Autochtones Canada, 2021). En combinaison avec l'idéologie coloniale qui est perpétuée aujourd'hui, il faut que l'on considère les violences à l'égard des femmes, filles et personnes 2ELGBTQQIA autochtones comme le génocide.

Le corps de la femme autochtone est hyper-policé en ligne avec cette idéologie dans le sens physique et dans l'imagination de la société coloniale. Dans le sens physique, dès le commencement du colonialisme au Canada, le contrôle du corps de la femme autochtone a été un principe de base de l'expansion coloniale (Eberts, 2017, p. 77). Parce que, dans l'idéologie des colonisateurs, le rôle de la femme était d'avoir des enfants et s'occuper de la famille, pour ainsi réduire les populations autochtones et prendre plus de territoire, la femme est la cible primaire dans l'imposition de l'ordre colonial à travers le pays (Corntassel et Bird,

2017, p. 194). La Loi sur les Indiens a aboli les rôles de leadership politiques et culturels tenus par les femmes autochtones avant la colonisation, et elles ont reçu en échange l'imposition d'une objectification sexuelle qui définissait leur compréhension dans la société et l'État coloniale (Eberts, 2017, p. 70). Le concept de la « squaw » comme stéréotype de la femme autochtone souligne cela. Elle est « a being without a human face who is lustful, immoral, unfeeling and dirty » [un être sans visage humain qui est lascif, immoral, insensible et sale] (Eberts, 2017, p. 71). Elle est à la fois, une menace à la sainteté de la famille blanche, la société colonisatrice, et à sa tête l'homme blanc, et un objet de sexe sans valeur (Eberts, 2017, p. 71). Cette idée reflète un des principes de base du fascisme souligné par Umberto Eco dans sa rédaction de 1995 : que « the enemies are at the same time too strong and too weak » [les ennemis sont à la fois trop forts et trop faibles] (Eco, 1995, p. 7). La femme autochtone a le pouvoir de corrompre la société « civilisée » coloniale, mais elle n'est aussi qu'un objet d'être utilisé. Cette compréhension de la femme autochtone comme objet est toujours visible aujourd'hui dans le langage utilisé pour discuter les femmes autochtones, particulièrement par les agents du gouvernement, et leur comportement. Le concept du « mode de vie à haut risque » a été appliqué aux femmes, filles et personnes 2ELGBTQQIA autochtones dans ce modèle : parce que ces personnes sont à risque à cause de leurs identités dans la société coloniale, et les violences à l'égard d'eux sont plus fréquentes et plus acceptées (Walter, 2014, p. 105). Pour citer Mary Eberts, « Being an Indigenous Woman is a "High-Risk Lifestyle" » [Être une Femme Autochtone est une « Mode de Vie à Haut Risque »] (Eberts, 2017, p. 69).

Pour être définis comme génocide dans le sens légal de l'ONU, les actes de la violence doivent être commis avec *intention* (Nations Unies, 1948), et dans cette partie du travail je vais tenter de démontrer comment cette base idéologique est représentée dans la société canadienne-colonisatrice plus large et comment l'État doit être tenu coupable avec cette intention. Bien sûr, l'État n'est pas un être humain – il n'a pas des pensées, ni des plans ou des idées. Il est une collection des institutions qui travaillent ensemble pour gérer un territoire, et ce fait rend sa responsabilité difficile à mettre en œuvre. On ne peut pas questionner les leaders ni les citoyens, donc il faut analyser ses lois, le comportement de ses agents et les réactions dans les médias. Il faut construire un motif pour voir l'idéologie sous-tendant du Canada et comprendre ses « intentions ».

Les médias d'un pays reflètent et dirigent les idées de sa population, et il est donc ici qu'on peut voir clairement peut-être plus clairement les sentiments du « Canada » à l'égard des femmes, filles, et personnes 2ELGBTQQIA autochtones et les violences contre lesquelles elles font face. Dans *Sœurs Volées*, Walter souligne l'apathie qui a défini les réponses médiatiques suite à la disparition de Maisy Odjick et Shannon Alexander. Walter a correspondu avec un des seuls journalistes qui ont couvert l'histoire de Maisy et Shannon, Brendan Kennedy, qui travaillait à l'époque pour le *Ottawa Citizen*. Il a parlé du « zéro intérêt » du journal, et elle a mis ce fait en contraste avec comment les disparitions et assassinats des femmes et filles blanches sont couvertes (Walter, 2014, p. 116). Dans une étude par Kristen Gilchrist que Walter cite, les femmes et filles blanches recevaient en moyenne presque quatre fois le nombre des articles dans les journaux. De plus, le langage factuel qui a été utilisé dans les articles sur les femmes et filles autochtones démontre l'objectification et la déshumanisation répandues dans les portraits des personnes autochtones. Les femmes et filles allochtones, sur l'autre côté, ont reçu l'empathie et l'émotion (Walter, 2014, p. 117). Cette déshumanisation permet et encourage la violence à l'égard des femmes, filles, et personnes 2ELGBTQQIA autochtones en association avec le stéréotype de la « squaw » discuté avant. La société canadienne crée une atmosphère où ces personnes sont des cibles acceptables pour la violence, parce qu'elles ne font pas partie de la société « civilisée » et ne méritent pas la sympathie.

Cette ligne de pensée est aussi visible dans le comportement des agents de gouvernement dans la mise en œuvre de leurs rôles. La police canadienne, et particulièrement la Gendarmerie royale du Canada (GRC), a toujours tenu un rôle de pouvoir colonial. Les policiers n'offrent pas la protection aux personnes autochtones menacées par la violence, et ils sont souvent les auteurs de la violence eux-mêmes. La police au Canada rejette une allégation de l'agression sexuelle sur cinq, et les femmes, filles et personnes 2ELGBTQQIA autochtones sont statistiquement beaucoup plus vulnérables à ces violences et aux échecs dans leur protection par la police (Eberts, 2017, p. 73). En 1999, neuf officiers de la GRC en Prince George, C.-B., ont été nommés dans un rapport sur l'abus des travailleuses du sexe, mais aucun n'a fait l'objet des poursuites criminelles (Eberts, 2017, p. 74). Les exemples des groupes des policiers coupables des violences sexuelles à l'égard des personnes autochtones qui n'ont jamais vu des conséquences sont partout et impossibles à éviter (Eberts, 2017, pp. 74-75). Il est clairement un problème systémique, et le manque des conséquences ou une

réforme sérieuse pour écraser ses violences démontrent une tolérance implicite de ces violences.

L'État canadien historique et actuel est coupable pour ces violences. Il démontre l'intention de détruire les peuples autochtones du pays à travers ses actions et inactions dans ses politiques. Il est souvent dit qu'on ne peut pas tenir les gens coupables pour les actions de leurs ancêtres, mais cela ne considère pas deux points clés. Premièrement, qu'aucune ancêtre individuelle n'est accusée du génocide des peuples autochtones : le génocide constitue un crime collectif, commis par une société entière qui partage la culpabilité qui existe toujours. Deuxièmement, on ne discute pas un événement historique : le colonialisme n'est pas un phénomène du passé quand on habite sur les terres occupées. On n'est pas coupable pour les crimes de nos ancêtres – on est coupable pour les crimes d'aujourd'hui. De plus, le Canada est principalement le même qu'il a toujours été dès sa création – il maintient les mêmes bases légales et constitutionnelles qu'il a toujours eues donc il est la même entité qui a commis les crimes les plus odieux du passé. Le Canada, comme indiqué par Jeff Corntassel et Christine Bird, est un tueur de séries (Corntassel et Bird, 2017). La continuité des violences systémiques à l'égard des femmes, filles, et personnes 2ELGBTQQIA démontre qu'on ne voit pas des échecs du système, des erreurs honnêtes avec des conséquences horribles mais involontaires, on voit une continuité des politiques coloniales. Cette continuité est, pour autant qu'un état n'est pas conscient dans le sens des intentions humaines, d'évidence que les violences sont « commises dans l'intention de détruire, ou tout ou en partie, » les peuples autochtones des territoires que l'État du Canada occupe (Nations Unies, 1948).

Le travail de Walter dans *Sœurs Volées* transmet l'échelle de la violence à l'égard des femmes, filles, et personnes 2ELGBTQQIA autochtones au Canada : qu'il est un véritable féminicide. Cette pandémie de disparitions et d'assassinats est racinée par les idéologies sous-tendant de la société colonisatrice canadienne, et dans ses systèmes de pouvoir. Le féminicide au Canada, comme affiché par Walter, est le symptôme d'un génocide plus grand qui a toujours été au cœur du projet colonial. En suivant la définition de l'ONU on peut voir que le Canada est coupable de tous les cinq actes, dont chacun pourrait constituer du génocide et en analysant ses actes on peut voir évidence de son intention. La souveraineté canadienne reste sur le contrôle de la société allochtone sur la population autochtone, et le la personne autochtone qui est déshumanisée et soumise à la violence acceptée pour le maintenir. Le Canada dans sa forme actuelle et historique nécessite le génocide pour son

existence continue. Il faut avoir des territoires, des ressources, et l'expansion continue des frontières coloniales pour exister, et pour saisir ces choses il faut déposséder et détruire les populations autochtones qui y habitent. Les violences continues à l'égard des femmes, filles, et personnes 2ELGBTQQA autochtones sont une manifestation de ce génocide qui a toujours fait partie de la stratégie coloniale, et il faut les considérer comme tels.

## Bibliographie :

Baig, Fakiha, (2021, juin 3). Indigenous women still forced, coerced, into sterilization: Senate report. *Global News*. <https://globalnews.ca/news/7920118/indigenous-women-sterilization-senate-report/>.

Brant, J. et Filice, M. (2020). Le Principe de Jordan. *L'Encyclopédie Canadienne*. <https://www.thecanadianencyclopedia.ca/fr/article/principe-de-jordan>.

Cooper, E., Dreidger, S. et Lavoie, J. (2018). Employing a Harm-Reduction Approach between Women and Girls Within Indigenous Familial Relationships. *Culture, Medicine, and Psychiatry* 43. <https://doi.org/10.1007/s11013-018-9603-x>.

Corntassel, J. et Bird, C. (2017). Canada: Portrait of a Serial Killer. Dans K. Ladna et M. Tait (dir.), *Surviving Canada: Indigenous Peoples Celebrate 150 Years of Betrayal*. ARP Books.

Eberts, M. (2017). Being an Indigenous Woman is a « High-Risk Lifestyle ». Dans J. Green (dir.), *Making Space for Indigenous Feminism*. Fernwood Publishing.

Eco, U. (1995, juin 22) Ur-Fascism. *New York Review of Books*. <https://www.nybooks.com/articles/1995/06/22/ur-fascism/>.

Major, D. (2021, décembre 18). Indigenous women make up almost half the female prison population, ombudsman says. *Canadian Broadcasting Corporation*. <https://www.cbc.ca/news/politics/indigenous-women-half-inmate-population-canada-1.6289674>.

Nations Unies (1948). *Convention pour la Prévention et la Répression du Crime de Génocide*. Haut-Commissariat des Nations Unies aux Droits de l'Homme. <https://www.ohchr.org/fr/instruments-mechanisms/instruments/convention-prevention-and-punishment-crime-genocide>.



Service aux Autochtones Canada. (2021, 07 juin). *Réduire le nombre d'enfants autochtones pris en charge*. Gouvernement du Canada. <https://www.sac-isc.gc.ca/fra/1541187352297/1541187392851>.

Walter, E. (2014). *Sœurs Volées : Enquête sur un féminicide au Canada*. Lux Éditeur.